



RECOMMANDATIONS SANITAIRES DE L'ARS DU 16 MAI 2019

Agence régionale de santé Île-de-France

Paris, le 16 mai 2019

L'ARS a analysé les résultats des prélèvements environnementaux réalisés par le laboratoire de la Préfecture de Police. Ces données ont été transmises le 3 mai pour une première série de prélèvement et actualisées le 9 mai.

Ces prélèvements concernent d'une part l'environnement extérieur (air, prélèvements de sols et prélèvements de poussières) ainsi que des prélèvements de poussières dans l'environnement intérieur de certains locaux administratifs appartenant à la Préfecture de Police.

A ce jour en l'absence d'information à la disposition de l'agence quant à la présence d'autres polluants que le plomb (ex. traitement de la charpente de la cathédrale), le présent avis ne porte que sur les recommandations relatives au plomb.

Ces résultats environnementaux appellent les recommandations suivantes :

- S'agissant des prélèvements d'air et d'eaux (effluents et boues) :

Les analyses d'air réalisées à proximité immédiate de la cathédrale Notre-Dame ne montrant aucune présence anormale de plomb de l'air, l'ARS n'identifie aucun risque sanitaire pour ce qui concerne les risques liés à l'inhalation.

Les analyses réalisées par le SIAAP ne montrent pas de pollution de l'eau à ce jour. La DRIEE est toutefois sollicitée afin que ces analyses soient poursuivies.

- S'agissant des prélèvements faits dans les sols :

Certains prélèvements à proximité immédiate de la cathédrale mettent en évidence des teneurs en plomb très élevées dans les sols. Il s'agit en particulier des bandes sablonneuses du parvis (deux points à 10 000 mg/kg et 20 000 mg/kg respectivement) et, dans une moindre mesure, d'un prélèvement à 100 mg/kg sol dans le square Jean XXIII.

Ces sols doivent être recouverts et rester interdits d'accès au public. La réouverture des espaces est conditionnée à la dépollution des sols concernés.

Celle-ci devra permettre le retrait des sols sur une hauteur suffisante pour retirer les terres impactées par la pollution (et par défaut sur une hauteur 30 centimètres) et leur remplacement par des terres saines. Un contrôle de la qualité des sols post-travaux de dépollution devra être effectué.

Ces travaux devront se faire dans le respect des mesures prévues dans le code du travail pour la protection des salariés intervenant et en limitant le risque de dispersion des poussières (arrosage...) dans l'environnement.

- S'agissant des prélèvements de poussières sur la voirie et le mobilier urbain :

Des valeurs élevées sont constatées notamment sur le Parvis. Ces valeurs ne peuvent toutefois être interprétées en l'absence d'un cadre de comparaison.

Par ailleurs d'importantes précipitations ne semblent pas avoir eu d'impact significatif à ce jour d'après les données disponibles sur certains des points ayant fait l'objet de nouveaux prélèvements.

Dès lors l'ARS recommande que soit poursuivis les prélèvements pour mieux documenter la zone impactée et que l'accès au public soit conditionné à la réalisation d'un nettoyage efficace permettant de revenir à des valeurs pouvant être retrouvées en zone urbaine en dehors de la zone impactée.

- S'agissant des prélèvements de poussières dans l'environnement intérieur :

Des prélèvements de poussières ont été réalisés dans des bureaux administratifs et certains locaux recevant du public sur l'île de la Cité. Ceux-ci montrent des valeurs hétérogènes dont certaines dépassent le seuil de 1000 µg/m² (arrêté du 12/05/2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb). Ce seuil permet de vérifier que le niveau de contamination résiduelle des locaux ayant fait l'objet de travaux mettant en suspension des poussières de plomb est acceptable ou, en cas de dépassement nécessite un nettoyage.

Dès lors l'ARS recommande que soit poursuivis les prélèvements pour mieux documenter la zone impactée qu'un nettoyage efficace permette de revenir à des valeurs sous le seuil.


- En complément des prélèvements déjà réalisés dans l'environnement extérieur, l'ARS recommande qu'une campagne de mesure des poussières intérieures chez les riverains soit engagée.

Cette campagne vise à mieux évaluer l'impact environnemental et l'efficacité des mesures de prévention déjà engagées.

Ces prélèvements devront être réalisés en priorité dans les logements des riverains immédiats de la cathédrale en commençant en premier lieu par ceux où vivent des personnes à risque et notamment des enfants de moins de 6 ans.

Un résultat de poussières en plomb dépassant le seuil de 1000 µg/m² devra entraîner un nettoyage permettant de revenir à une concentration inférieure à 1000 µg/m².

- S'agissant des mesures de prévention :



Les premiers éléments disponibles montrent un impact localement important avec des teneurs parfois très élevées dans les poussières prélevées sur la voirie (et certains sols mais ces sols ont été rendus inaccessibles au public).

Le risque d'intoxication est lié au risque d'ingestion de poussières contaminées ce qui concerne donc particulièrement les jeunes enfants notamment (contacts main-bouche, jeux et déplacement aux sols).

Il est nécessaire que les riverains restent sensibilisés (tout au long des opérations de nettoyage puis des opérations menées dans le cadre du chantier de reconstruction) aux mesures individuelles de prévention et recommandations d'hygiène dans l'habitat permettant de limiter ce risque:

Nettoyer régulièrement son logement (le sol des pièces et des balcons ou terrasses, les rebords de fenêtres, le mobilier, les bouches de ventilation,...) avec une serpillière ou des lingettes humides. Ne pas utiliser de balai ou d'aspirateur (sauf s'il est équipé de filtre THE (Très Haute Efficacité) ou HEPA (High Efficiency Particulate Air) pour éviter le risque de dispersion des micro-particules) ;

Respecter les gestes habituels d'hygiène des mains : se laver régulièrement les mains (particulièrement avant les repas ou après un contact avec les sols);

Ne pas manger, boire ou fumer pendant certaines tâches exposant aux poussières (jardinage, entretien des bâtiments, ménage...);

Être particulièrement vigilant à l'hygiène des enfants :

- Leur laver régulièrement le visage et les mains, systématiquement avant les repas ;
- Veiller à ce qu'ils gardent des ongles courts et ne se les rongent pas ;
- Laver fréquemment les jouets, les doudous et autres objets en contact avec les sols et qu'ils sont susceptibles de porter à la bouche.

- S'agissant du dépistage du saturnisme :

A ce stade, les données environnementales ne permettent pas de caractériser des niveaux de contamination des milieux d'exposition devant conduire à un dépistage systématique du saturnisme infantile.

Les personnes à risque (enfants notamment de moins de 6 ans et femmes enceintes ou envisageant une grossesse) qui pensent avoir été en contact répété avec des poussières contaminées sont invitées à consulter leur médecin traitant afin qu'une plombémie puisse leur être prescrite.

Les consultations de pathologie professionnelle et environnementale de Lariboisière et de l'Hôtel Dieu peuvent également accueillir en consultation les riverains le souhaitant.

L'ARS, en lien avec Santé Publique France, assurera une surveillance particulière de l'activité de prescription sur la zone ainsi que sur les résultats des plombémies.

- S'agissant du suivi du chantier :

Au-delà des mesures nécessaires à la maîtrise du risque lié au plomb sur le chantier qui devront faire l'objet d'une vigilance particulière de la DRAC et des entreprises mobilisées en lien avec la DIRECCTE et

la CRAMIF, il est utile d'augmenter la fréquence de nettoyage de la voirie à proximité et d'assurer la réalisation de prélèvements réguliers pour s'assurer l'absence d'émissions de poussières contenant du plomb.

En fonction des résultats à venir des futurs prélèvements qui seront effectués dans la zone, ces recommandations sont amenées à évoluer.

Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Le Directeur Général

Aurélien ROUSSEAU

Signé